

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00644

Numéro SIREN : 497 947 051

Nom ou dénomination : A2G GENIE ENERGETIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2017 sous le numéro de dépôt B2017/011867

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/011867**
n°de gestion : **2007B00644**
n°SIREN : **497 947 051 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 18/12/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2G GENIE ENERGETIQUE - Société à responsabilité limitée
1 avenue Des Eaux Vives 66000 Perpignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



497902

Désignation de l'entreprise <u>SARL A2G GENIE ENERGETIQUE</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>1 Avenue des Eaux Vives 66000 PERPIGNAN</u>							
Numéro SIRET* <u>4 9 7 9 4 7 0 5 1 0 0 0 2 3</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	3 478	016	758	2 719
	Immobilisations corporelles*		028	30 767	030	12 373	18 394
	Immobilisations financières* (1)		040	3 307	042		3 307
	Total I (5)		044	37 553	048	13 132	24 421
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	26 627	052	517	26 110
		Marchandises *	060	2 855	062	146	2 708
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	70	066		70
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	29 816	070	225	29 591
		Autres* (3)	072	11 854	074		11 854
	Valeurs mobilières de placement		080	1 000	082		1 000
	Disponibilités		084	26 432	086		26 432
	Charges constatées d'avance *		092	504	094		504
	Total II		096	99 161	098	888	98 272
	Total général (I + II)		110	136 714	112	14 021	122 693
PASSIF							
				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			7 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			700	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			6 436	
	Report à nouveau		134			18 396	
	Résultat de l'exercice		136			5 777	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			38 310	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			14 767	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			9 409	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			40 267	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	16 460		19 938	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			84 382		
Total général (I + II + III)		180			122 693		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 860	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	13 459	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A2G GENIE ENERGETIQUENéant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2016

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	62 698
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	116 328
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	(510)
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	1 864
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	3 765
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	184 146
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	42 053
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(2 428)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	51 331
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(11 191)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 2 149 - mobilier :)			242	65 526
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 340	244	1 426
	Rémunérations du personnel*				250	22 230
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 003
	Dotations aux amortissements*				254	3 042
	Dotations aux provisions				256	663
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259)			262	349
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	177 007

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	4
	Charges financières	(V)	294	50
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)	(VI)	300 597
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	718

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	5 777
--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	361
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	251	
Deductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A) 987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990	
Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 6 138 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 6 138 372

GMP

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2G GENIE ENERGETIQUE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	738	412	2 740	414		416	3 478				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 202	442		444		446	2 202				
	Installations générales, agencements divers	450	17 181	452	4 960	454	1 139	456	21 002				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 903	472	5 659	474		476	7 563				
Immobilisations financières		480	3 507	482	100	484	300	486	3 307				
TOTAL		490	25 532	492	13 459	494	1 439	496	37 553				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	738	502	20	504		506	758		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 184	532	17	534		536	2 202		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 604	542	3 186	544	1 139	546	8 651		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 103	562	415	564		566	1 519		
TOTAL		570	10 631	572	3 639	574	1 139	576	13 132		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

GMP

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2G GENIE ENERGETIQUE

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642	663	644		646	663
	Sur clients et comptes rattachés	650	639	652		654	414	656	225
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	639	682	663	684	414	686	888

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	26 920
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 592
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

GHP

Désignation de l'entreprise : SARL A2G GENIE ENERGETIQUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	62 698	
Production vendue – Biens	109		
Production vendue – Services	141	116 328	
Production stockée	111	(510)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	1 864	
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	3 350	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	183 732	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	42 053	
Variation de stocks (marchandises)	122	(2 428)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	51 331	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	(11 191)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	53 981	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	349	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	134 095	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	49 637
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	49 637	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	182 377	
Période de référence	024	0	1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	186		/
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	376	2	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

G&P

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
112.12.14
M267Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

4 9 7 9 4 7 0 5 1 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A2G GENIE ENERGETIQUE

ADRESSE (voie)

1 Avenue des Eaux Vives

CODE POSTAL

66000

VILLE

PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

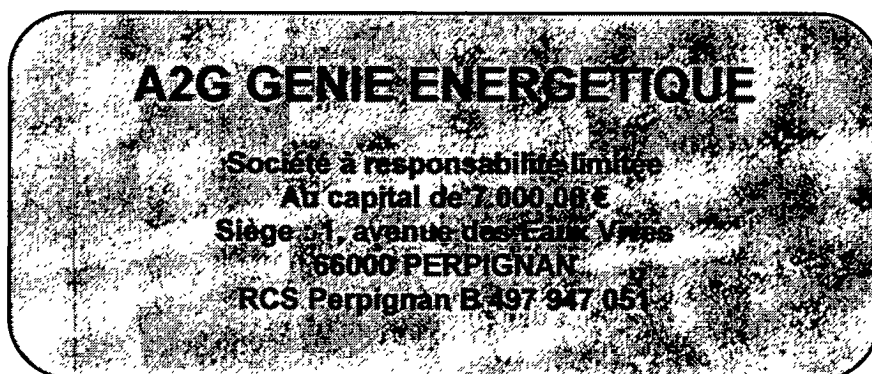
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

GAP



**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(POUR DEPOT AU GREFFE)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 DECEMBRE 2017**

«

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de ce qu'à la suite d'une nouvelle erreur, les comptes annuels ne faisait pas état de l'affectation du bénéfice et du report à nouveau à la réserve ordinaire (« autres réserves ») telle que décidée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2016, et sur proposition de la gérance, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2017, soit la somme de 5.777 euros :

- Bénéfice de l'exercice : 5777 euros
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 18.397 euros

Formant un bénéfice distribuable de 24.174 euros affecté comme suit :

- En totalité à la réserve ordinaire (« autres réserves ») : 24.174 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

»

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant
Monsieur Henri-Pierre GIMENEZ

Madame Fabienne GIMENEZ